



PROCES – VERBAL
Séance du 19 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai 2025, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	13
Date de convocation		
12 mai 2025		
AFFICHAGE/PUBLICATION article L2121-25 du CGCT		
12 mai 2025		

Présents :

Mesdames BERNARD Micheline, BALLANGER Amandine, BERSOUT Stéphanie, DRAPEAU Claire, LE ROCHELEUIL Angélique, VILLAUDY TALLEC Isabelle, Messieurs BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, AUMONT Charles, DURRANT Arnaud, LUCAS Cédric, TERRIEN Philippe formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de **quatorze membres**.

Sont absents, absents excusés et ont donné pouvoirs :

Monsieur FRIDJA Olivier donne pouvoir à Monsieur TERRIEN Philippe.
Madame GONÇALVES Sidalia est absente excusée.

Secrétaire de séance : Madame Claire DRAPEAU est élue secrétaire de séance.

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/04/2025

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Procès-Verbal du 07 avril 2025.

2°) ESPACE CULTUREL / LIEU PARTAGÉ

Madame le Maire rappelle la discussion de la dernière séance du 07 avril, concernant l'opportunité de revoir le dimensionnement du projet.

Deux réunions de travail ont été organisées avec l'architecte Monsieur FRAIRE et le groupe composé d'élus et de citoyens engagés dans la démarche.

Elle informe également l'assemblée de ses échanges avec Monsieur DEVILLE de la Direction Régionale des Affaires Culturelles concernant la subvention « Dotation Générale de Décentralisation ».

La Commune peut y prétendre puisque la salle consacrée à la bibliothèque fait plus de 100m².

La subvention est estimée à 40 % du montant HT.

Madame le Maire présente le comparatif du plan de financement des différentes options.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal souhaite s'engager dans une première phase de travaux avec la construction de la bibliothèque, de l'espace de travail, de l'accueil et des sanitaires en se laissant la possibilité technique d'agrandir ultérieurement (salle d'animation) si le besoin s'avère utile et nécessaire.

Il est donc demandé au maître d'œuvre de revoir l'estimatif de l'Avant-Projet Définitif.

Le Conseil Municipal valide :

- La construction de la première phase de travaux.

- La demande de subvention Dotation Générale de la Décentralisation auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

3°) ÉGLISE SAINT-LAURENT

- Point sur l'avancement des travaux

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, fait le point sur l'avancement des travaux :

- La cloche a été mise en place le 13 mai.
- Le diagnostic plomb a été réalisé le 28 avril.

Il ne présente aucun danger particulier (seulement quelques traces dans les peintures murales et les boiseries).

- Fondation du Patrimoine

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, relate ses échanges avec la Fondation du Patrimoine pour signer un avenant à la cagnotte pour la tranche des intérieurs.

- Étude des propositions bancaires

Madame le Maire a sollicité 4 banques (le Crédit Agricole Mutuel, la Caisse d'Épargne, la Banque des Territoires et la Banque Postale) pour les deux prêts nécessaires au financement des travaux des intérieurs de l'Église :

- Un prêt relais de 2 ans pour financer l'attente du versement des subventions et du retour de la TVA à hauteur de 408 000,00 €.
- Un prêt long terme pour financer le solde des travaux à hauteur de 170 000,00 €.

La Banque Postale a sollicité l'ensemble des documents budgétaires mais n'a pas proposé d'offre.

Madame le Maire présente un tableau récapitulatif des réponses obtenues.

Le Conseil Municipal souhaitant davantage d'explications (frais de dossier, assurances, durée de crédits identique), Madame le Maire va donc interroger les banques sur ces différents points et solliciter également le Crédit Mutuel Océan.

Le sujet sera examiné à la réunion du mois de juin.

4°) ÉCOLE : RESTITUTION DU PROJET « SOUS LE BÎTUME, L'OCÉAN »

Madame Isabelle VILLAUDY-TALLEC, Maire-Adjointe, présente la restitution du projet « Sous le bitume, l'Océan » porté par l'ONG BLEU VERSANT qui a eu lieu à l'École du 02 au 06 décembre 2024 ainsi qu'un estimatif des travaux.

La désimperméabilisation des cours d'école est fortement aidée, à hauteur de 70 % du montant HT des travaux, hors mobilier par l'Agence de l'Eau LOIRE BRETAGNE.

Le Conseil Municipal souhaite engager la réflexion à l'automne avec les parents d'élèves désireux de participer à cette démarche et les professeurs des écoles. Il conviendra également de choisir un maître d'œuvre.

5°) ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE : MODIFICATION DE L'ACCORD DE CESSION.

Madame le Maire rappelle la délibération du 10 mars 2025. Deux erreurs se sont glissées dans l'accord de cession envoyé par l'EPFNA sur la surface 17 a 17 ca au lieu de 41 a 41 ca et sur la date de convention signée le 08 novembre 2019 en lieu et place du 21 octobre 2019.

Le Conseil Municipal valide ce nouvel accord de cession.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a rendez-vous chez le notaire le 28 mai pour acter l'acquisition.

6°) FÊTE DU VILLAGE DU 28 JUIN 2025

Madame Amandine BALLANGER, Conseillère Municipale Déléguée, fait le compte-rendu des différentes réunions préparatoires à l'organisation de la fête du village du 28 juin prochain avec les différentes associations participantes : l'Association des Parents d'Élèves, les Bambins d'Aunis, le Comité des Fêtes, l'Union Sportive et le Conseil Municipal des Jeunes.

Elle présente une proposition d'affiche à diffuser sur le site internet et les différents réseaux.

Un flyer sera distribué dans chaque boîte aux lettres.

7°) DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que le Service Départemental d'Incendie et de Secours a validé le projet du schéma DECI.

Il va contacter Messieurs Antoine YVENAT, responsable de l'Agence RESE d'Aigrefeuille d'Aunis et Joël MAZIÈRES, référent DECI à la RESE pour venir présenter le schéma lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

8°) CDC AUNIS SUD

- Compte-rendu réunion « CYCLAD »

Madame le Maire rappelle que la compétence « collecte, valorisation et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est une compétence obligatoire de la CDC AUNIS SUD qu'elle a transférée à CYCLAD (service public des déchets).

Madame le Maire présente le PowerPoint de fonctionnement de CYCLAD au sujet de l'augmentation de 30 % des tarifs pour 2025.

Plusieurs éléments expliquent cette hausse :

- Depuis 20 ans CYCLAD a des coûts très inférieurs à la moyenne régionale.
- Le versement de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes est en forte baisse depuis plusieurs années.
- Le coût du tri est plus élevé.
- Le coût de la revente des matériaux baisse.
- Le retard dans le chantier de revalorisation de l'usine de PAILLE a pris du retard ce qui entraîne un coût d'enfouissement supplémentaire.

Madame le Maire rappelle l'ensemble des filières mise en place pour réduire les déchets non valorisables.

CYCLAD organise le ramassage en porte à porte :

- Des ordures ménagères 1 semaine/2
- Des emballages chaque semaine
- Du verre, du papier, des bio déchets en borne d'apport volontaire.

Dans les déchetteries, CYCLAD a mis en place jusqu'à 50 filières.

Le réemploi avec CYCLAB'BOX, recycleries est également favorisé.

Au-delà de l'impact environnemental essentiel, l'importance du tri est le seul moyen de maîtriser les coûts et la facture finale demandée à chaque citoyen.

- Atlas de biodiversité intercommunal

Madame le Maire présente le projet d'atlas de biodiversité intercommunal, les différents objectifs, les animations, les inventaires, le calendrier et l'importance que chaque Commune y soit associée.

Le service environnement de la CDC AUNIS SUD souhaite qu'un référent soit nommé au sein de chaque Collectivité pour coordonner l'ensemble des actions.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Philippe TERRIEN, Maire-Adjoint intéressé par cette mission.

9°) QUESTIONS DIVERSES

- Plan Communal de Sauvegarde

Les services de la Sous-Préfecture n'ont effectué aucune remarque à l'élaboration du PCS.

Le Conseil Municipal pense qu'il sera judicieux de fournir un livret récapitulatif aux habitants.

- Lotissements

Madame le Maire fait le compte-rendu des réunions avec les deux lotisseurs suivants :

- PROMOTERRE pour le lotissement de Puydrouard, le permis d'aménager sera déposé d'ici quelques semaines
- VIABILIS pour le projet d'entrée du bourg de Forges.
Les discussions avec les propriétaires sont toujours en cours.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au 19 juin 2025, horaire à déterminer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

La secrétaire de séance
Claire DRAPEAU



Le Maire
Micheline BERNARD



9 Rue de la Mairie – 17290 FORGES

☎ 05.46.35.52.70 ✉ mairie.forges@wanadoo.fr

🌐 www.mairie-forges.fr